

Madame la Co- Présidente Monsieur le Co-Président,

La délégation marocaine tient à réitérer son soutien fort à ce processus pour le pacte global pour l'environnement qui a été depuis son démarrage très inclusif, transparent et participatif. Je tiens à vous remercier madame et monsieur les co-présidents pour les questions substantielles qui ont été partagées avec l'ensemble des délégations en vue de préparer cette deuxième session substantielle à laquelle le Maroc accorde une importance de fond.

La délégation du Maroc se félicite des discussions riches et constructives que nous avons entamé pendant la 1ère session substantielle de janvier et qui nous ont naturellement guidé vers une compréhension plus juste et plus claire des recommandations venues dans le rapport du Secrétaire Général concernant les lacunes en matière de conventions et d'accords environnementaux existants.

A cet égard, le Maroc considère que le rapport du Secrétaire Général constitue un document socle qui nous aide à unifier la compréhension par rapport à la fragmentation du droit international environnemental.

Le Maroc croit profondément que le processus vers un pacte mondial pour l'environnement bénéficierait à la communauté internationale dans ses efforts de coordination et d'harmonisation dans le cadre d'un référentiel commun et cela se décline sur deux axes principaux:

1- Partant de nos délibérations de la première session substantielle, il a été clair qu'il existe bien des lacunes en matière de droit international de l'environnement vu qu'il s'agit d'un droit très évolutif qui prend en considération d'une part, les nouveaux défis climatiques et environnementaux auxquels fait face notre planète et d'autre part les pourparlers multilatéraux et sous régionaux en la matière qui progressent constamment.

Il devient donc de notre responsabilité collective de sortir d'une phase de questionnement vers une étape plus pragmatique qui nous permettrait, en l'occurrence, de produire un livrable succinct et spécifique regroupant les principes fondamentaux sur lesquels la communauté internationale s'est mis d'accord. Un livrable qui exprime explicitement la responsabilité à la fois collective et individuelle de la préservation de l'environnement. La nature contraignante de ce livrable est à déterminer d'une manière progressive tout le

long de ce processus et pourrait gagner en lucidité à travers l'organisation d'une conférence de haut niveau, qui se saisirait de ce document.

2- Le Rapport du Secrétaire général nous offre une opportunité de travailler non seulement sur le caractère juridique d'un document de référence mais également à penser à comment faire face à ces lacunes en terme d'actions tangibles à l'échelle nationale, régionale et mondiale en matière de renforcement de capacités techniques et financières et de transfert de technologies, surtout pour les pays en développement et en Afrique en particulier.

A cet égard, le Maroc propose de faire valoir ce processus dédié à la mise en œuvre simultanément avec les discussions en cours sur les lacunes juridiques.

Cette proposition émane de la conviction que l'atteinte du développement durable dans ces différentes dimensions nécessite des solutions réelles et novatrices dans le respect des principes de Rio et de l'agenda 2030 pour le développement durable.

Pour terminer je voudrai vous assurer de la détermination et de l'engagement continu du Maroc à faire aboutir ce processus ambitieux. Le Maroc, d'une manière absolu, volontariste et au Plus haut niveau s'est engagé résolument dans le multilatéralisme environnemental et nous continuerons à faire valoir cet engagement dans le cadre de ce processus.

Je vous remercie pour votre attention.